Le Sud-Ouest
Montréal

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 25 août 2025 à 8 h 30 815, rue Bel-Air, salle 02-101

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

Benoit Dorais, maire d'arrondissement
Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement
Craig Sauvé, conseiller de ville
Alain Vaillancourt, conseiller de ville (par téléconférence)

MEMBRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENT :

Tan Shan Li, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Benoit Glorieux, directeur d'arrondissement
Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement
Isabelle Gauthier, directrice - Services administratifs
Marc-André Hernandez, directeur - Aménagement urbain et patrimoine

---

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance :

Le maire déclare la séance ouverte à 8 h 33.

10.01

CA25 22 0235

Constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 25 août 2025, à 8 h 30

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De constater l'avis de convocation et d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 25 août 2025, à 8 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.02

Période de commentaires des élus

Le maire Dorais précise que deux séances sont requises pour procéder à la modification réglementaire, soit donner un avis de motion en séance extraordinaire et une adoption à la séance ordinaire de septembre.

10.03

Période de questions et commentaires du public

Aucune question.

10.04

CA25 22 0236

Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de mieux encadrer les périodes autorisées pour l'utilisation de machinerie de chantier lors de travaux

Le conseiller Sauvé donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un projet de Règlement modifiant le Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), afin de mieux encadrer les périodes autorisées pour l'utilisation de machinerie de chantier lors de travaux.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), afin de mieux encadrer les périodes autorisées pour l'utilisation de machinerie de chantier lors de travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.01 1258678020

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 8 h 36, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

_____	_____
Benoit Dorais	Daphné Claude
Maire d'arrondissement	Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 septembre 2025.

_____
Initiales Daphné Claude